

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat avec les 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de
l'agglomération - Subventions de la Communauté Urbaine - Décision -
Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le FSE (Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Au niveau de la CUB, les 6 PLIE de l'agglomération couvrent 92% de notre territoire (en nombre d'habitants). Ils accueillent et accompagnent 3 700 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises...Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Par ailleurs, les PLIE ont acquis une expertise pour gérer des dispositifs. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des ces clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de pré-qualification...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Par délibération N°2009/0754 du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a acté un partenariat technique avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dans

le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales dans ses marchés publics. Ce partenariat est encadré par des conventionnements pluriannuels 2009-2011 avec chacun des 6 PLIE de notre agglomération. Ces partenariats sont axés sur l'ensemble des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion de publics en difficulté menées dans le cadre des chantiers avec clauses sociales de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il est proposé de poursuivre, pour l'année 2011, les partenariats initiés et ainsi permettre la continuité des actions menées conjointement avec notre établissement.

1- Présentation des 6 PLIE de la CUB : bilan des actions 2010 et programmes d'action 2011
--

Le **PLIE de Bordeaux** est le plus important d'Aquitaine en terme de capacité d'accompagnement, de l'ordre de plus de 1 000 personnes chaque année, et présente une capacité d'ingénierie de projets en constante augmentation (48 projets menés à bien en 2008). Des partenariats forts, avec des établissements médico-sociaux comme le CHU et l'Institut Bergonié ou avec des clubs d'entreprises du territoire, sont développés afin de permettre aux personnes accompagnées de retourner à l'emploi. Les objectifs du PLIE sont triples : accompagner et mobiliser le public ; animer le territoire ; répondre aux besoins des entreprises. Pour l'année 2008, les personnes accompagnées par le PLIE de Bordeaux ont réalisé plus de 3 000 actions dont 1 480 contrats de travail.

Le PLIE de Bordeaux travaille à l'introduction de clauses en faveur de l'emploi dans les marchés publics depuis 1998. A ce titre, il a participé à la rédaction du nouveau code des marchés publics et à l'introduction de l'article 1 conférant un cadre légal à cette action. Le PLIE de Bordeaux a co-animé avec les services de la CUB la mise en place de la clause notamment pour les travaux du Pôle intermodal St Jean et l'immeuble de la CUB. Ces opérations ont été l'occasion de développer un partenariat inter PLIE et de réaliser des sessions de pré qualification pour les publics. En 2011, le PLIE poursuivra la gestion de la clause d'insertion sur l'opération de l'hôtel de la Cub et de différentes opérations (bouchon ferroviaire, travaux de voirie...) ; pour des opérations d'intérêt communautaire dont la réalisation est localisée sur Bordeaux.

Le **PLIE Portes du Sud** a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. Le PLIE compte 60,25% de demandeurs d'emploi de longue durée et 62,55% de minima sociaux dont 42% de bénéficiaires du RMI. Il s'est engagé dès le deuxième semestre 2008 dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics. Il a débuté par le suivi des clauses sociales des marchés de la CUB, puis par la mise en place de la clause pour des marchés de Domofrance et Aquitanis, société avec laquelle il a passé une convention. Par sa capacité à accompagner les publics, à les professionnaliser et à assurer leur suivi en entreprise, le PLIE commence à être identifié comme un partenaire essentiel pour la mise en œuvre de la clause.

En 2010, le PLIE a enregistré 95 sorties dont 49 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, créations d'activité de plus de 6 mois, formations qualifiantes). Il a suivi plus de 300 personnes avec 2.7 ETP de référents de parcours et a embauché une Chargée des relations avec les entreprises, qui consacre au moins 0,3 ETP pour la mise en œuvre de la clause sociale. La durée moyenne d'accompagnement dans le PLIE est de 22 mois. En

2010, le PLIE a poursuivi une action spécifique en faisant des remises à niveau en langue française ou en donnant des cours de français aux personnes maîtrisant peu la langue française. Fort de cette expérience, le PLIE a incité largement l'apprentissage du français aux participants entrant sur la clause sociale en bâtiment et rencontrant des difficultés de compréhension de la langue, pour leur permettre une meilleure intégration dans l'emploi. L'ingénierie des clauses sociales et la coordination sont assurées par la Directrice du PLIE.

Le **PLIE des Graves**, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes et 60 000 habitants. La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 580 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de Communes de Montesquieu notamment les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles. Le PLIE des Graves a pour objectif de tendre vers 50% de sorties positives dont 42 % en emploi durable et 8% en formation qualifiante. Il propose à ses participants, un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le CCAS, le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves. Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, grâce à l'intervention de deux chargées de relation entreprises et de deux chargées de mission clause d'insertion. Il soutient des actions d'insertion par l'activité économique notamment deux chantiers d'insertion, et également des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants.

Le PLIE des graves assure l'ingénierie, l'interface et la coordination de l'ensemble des acteurs de la clause d'insertion, à la demande du Maire de la ville de Bègles, depuis fin 2003. Il a été désigné le 20 janvier 2006, structure opérationnelle du plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'ANRU, pour les chantiers de l'ORU (opération de renouvellement urbain) du quartier Nord Est de Bègles Yves Farges/Terres Neuves. Depuis avril 2005, des partenariats se sont également mis en place entre le PLIE des Graves et la CUB, le Conseil général de la Gironde, le Conseil Régional Aquitaine mais aussi des bailleurs sociaux comme la SAEMCIB, Domofrance, Aquitanis et Logevie, en vue de les accompagner sur la mise en œuvre de la clause d'insertion dans leurs marchés de chantiers sur la ville de Bègles.

Le **PLIE des Hauts-de-Garonne** a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un Protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des problèmes sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire. Le PLIE s'engage à insérer dans l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou faire accéder à une formation qualifiante, 1 490 personnes en grande difficulté aujourd'hui exclues du marché du travail, sur la période 2007-2012.

En 2011, le PLIE programme la mise en œuvre d'une communication sur l'ingénierie sociale de la clause d'insertion à destination des partenaires institutionnels, des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire, dans le prolongement des initiatives menées en 2009-

2010 grâce à des supports (plaquette de communication, newsletter du PLIE et site internet : www.pliehautsdegaronne.org).

Sont également en cours le développement d'un nouveau partenariat avec la commune de Sainte Eulalie dans le cadre d'un projet ANRU, ainsi que l'appui auprès de Bordeaux Euratlantique pour intégrer dans la convention avec l'Etat des clauses d'insertion sur l'ensemble du périmètre OIN, et une démarche d'accompagnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la construction de la LGV.

Le **PLIE des Sources** existe depuis fin 2004. Il est la traduction de volontés locales fortes de favoriser, par le partenariat, les politiques d'insertion et d'emploi au bénéfice des publics les plus en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2008, 405 demandeurs d'emploi du territoire ont été accompagnés, dont 2/3 de pessacais. Le PLIE des Sources a développé une activité autour de : l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en œuvre d'actions structurantes. A cette fin, le PLIE des Sources, depuis 2007, est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics : une montée en charge entre 2007 (312 heures d'insertion) et 2009 (20 143 heures d'insertion prévues) est conséquente. Cette progression est due à la volonté des collectivités du territoire : communes de Pessac, Cestas et Canéjan, CUB, Conseil général et Conseil Régional, et au travail de développement et communication vers les autres donneurs tels que Domofrance, Aquitanis, l'Université de Bordeaux I,...

En 2010, les actions d'accompagnement vers l'emploi durable se sont concrétisées à travers 132 intégrations, et l'accompagnement de 389 participants au total. L'animation économique du territoire s'est faite via la mise en place d'une newsletter et du site internet du PLIE « Résurgence ». Une action spécifique « Bâti Action au féminin » a été axée sur l'intégration dans les activités proposées (espaces verts, second œuvre bâtiment, secrétariat) du public féminin, peu présent dans les chantiers d'insertion, qui se trouve en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ce programme a débouché sur le recrutement de 6 personnes en CAE sur l'année. En 2011, les axes prioritaires sont le maintien du suivi de 277 participants présents au 31 décembre 2010, l'intégration et l'accompagnement vers l'emploi durable (42 %) ou l'accès à la formation qualifiante (8%) de 160 nouveaux participants, notamment à travers le dispositif de clauses sociales.

Le **PLIE Espace Technowest** a acquis depuis 2001 des savoir-faire dans l'accompagnement des publics en difficulté pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et des structures d'insertion par l'activité économique. Depuis 2008, le PLIE s'est engagé auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en œuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de la CUB. Son territoire couvre les villes de Mérignac, St Médard en Jalles, Le Haillan, Le Taillan Médoc, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, St Jean d'Illac.

Le PLIE a l'expérience de gérer des clauses sociales sur les chantiers depuis 2003. Il travaille à l'aide de cellules partenariales de repérage du public pour permettre une meilleure fluidité des candidatures au fur et à mesure de l'enregistrement des demandes des entreprises en fonction des démarrages des chantiers. Cette gestion prévisionnelle de candidats permettant par ailleurs de gérer les « défaillances » des personnels retenus. En 2011, le nombre approximatif prévu de personnes bénéficiaires est de 20 ETP.

2- Budgets pour l'année 2011

Les partenariats entre la Communauté urbaine et chaque PLIE sont encadrés par des conventions pluriannuelles pour la période 2009-2011, qui fixent les montants et les conditions de règlement de la subvention communautaire (articles 5 et 6) pour les années 2009, 2010 et 2011.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs). Les communes adhérentes au PLIE ont délibéré afin de reconnaître ce statut spécifique.

Conformément à ce cadre juridique, les subventions de la Communauté urbaine octroyées aux PLIE de l'agglomération constituent une compensation pour le service rendu sur notre territoire, en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires, d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf activités définies dans l'article 2 des conventions).

Le soutien financier de la Communauté urbaine se déclinera en 2011 de la manière suivante, entre les 6 PLIE :

- PLIE de Bordeaux :

Le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'Emploi de Bordeaux, sollicite la CUB à hauteur de 17 000 €, sur un budget prévisionnel estimé à 2 478 800 € T.T.C en 2011 et détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	382 681	Produits activités annexes	22 825
Services extérieurs	743 203	Subventions d'exploitation	
Autres services extérieurs	330 931	Etat	816 912
Impôts et taxes	0	Région	31 323
Charges de personnel	960 730	Département	102 000
Charges exceptionnelles	0	CUB	17 000
Dotation aux amortissements provisions et engagements	61 255	Maison de l'Emploi	15 000
		Commune et CCAS Bordeaux	505 316
		Fonds Européens	856 981
		Autres :	
		Domofrance/CDC	111 443
TOTAL	2 478 800	TOTAL	2 478 800

- PLIE des Graves :

Le PLIE des Graves sollicite un soutien de la CUB de 9 000 € pour l'année 2011, sur un budget prévisionnel de 1 408 122.31 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	12 856.57	Subventions d'exploitation : Etat CUCS Région Région (Clause) Département CUB clauses sociales Commune Fonds Européens CNASEA (emplois aidés) CCAS de Bègles SAEMCIB DOMOFrance	
Services extérieurs	23 052.95		23 530.50
Autres services extérieurs	231 059.37		24 104.00
Charges de personnel	1 076 790.73		13 087.81
Charges financières et autres charges de gestion courante	1 636.39		68 923.00
Dotation aux amortissements provisions et engagements	10 238.78		9 000.00
Emploi des contributions volontaires en nature	52 487.52		393 016.29
		Autres produits	468 900.19
		Contributions volontaires en nature	273 007.00
			58 223.00
			14 093.00
			8 000.00
			1 750.00
			52 487.52
TOTAL	1 408 122.31	TOTAL	1 408 122.31

- PLIE des Hauts-de-Garonne :

Le PLIE des Hauts-de-Garonne sollicite pour 2011 une aide financière de la CUB d'un montant de 10 000 € sur un budget prévisionnel estimé à 306 195,95 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	45 020.63	Subventions d'exploitation : Etat Région Département CUB Autre EPCI Commune Organismes sociaux Fonds Européens CNASEA (emplois aidés) Autres Cotisations Transfert de charges	
Services extérieurs	25 302.12		17 710.06
Autres services extérieurs	31 607.70		25 980.00
Impôts et taxes	8 475.64		66 066.00
Charges de personnel	195 789.86		10 000.00
			10 640.00
			2 964.11
			15 983.75
			39 770.64
			10 366.65
			4 575.00
			85 752.69
			16 387.05
TOTAL	306 195.95	TOTAL	306 195.95

- PLIE des Portes du Sud :

Le budget prévisionnel 2011 du PLIE est estimé à 243 982 € T.T.C. Le montant de la subvention demandée à la CUB est de 6 000 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	1 600.00	Subventions d'exploitation :	
Autres fournitures	1 100.00	Région	19 607.00
Services extérieurs	14 870.00	CUB	6 000.00
Autres services	33 447.00	Communes	96 190.00
Impôts et taxes	2 900.00	Fonds européens	50 917.00
Charges de personnel	122 000.00	Autres (fonds privés OPCA)	3 400.00
Dotation aux amortissements	497.00	Contributions volontaires	67 568.00
Contributions volontaires en nature	67 568.00		
Total	243 982.00	Total	243 982.00

- PLIE des Sources :

Le PLIE des Sources sollicite la CUB pour un montant d'aide de 8 000 €, sur un budget prévisionnel estimé à 455 859.00 € T.T.C, détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	2 220.00	Subventions d'exploitation :	
Services extérieurs	11 320.00	Région	21 245.00
Autres services extérieurs	64 444.00	Département	34 965.00
Charges de personnel	215 240.00	CUB	8 000.00
Autres charges de gestion courante	162 635.00	CUCS	22 000.00
		Domofrance	9 756.00
		Communes	120 471.00
		Fonds Européens	223 822.00
		CNASEA (emplois aidés)	15 600.00
TOTAL	455 859.00	TOTAL	455 859.00

- PLIE Espace Technowest :

Le budget prévisionnel du PLIE Espace Technowest est estimé à 448 581,50 € T.T.C pour l'année 2011 ; le montant de la subvention demandée à la Communauté urbaine est de 8 000 € :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	5 000.00	Subventions d'exploitation : Région Département CUB Communes Fonds Européens CNASEA Domofrance	41 099.00
Services extérieurs	19 700.00		66 045.00
Autres services extérieurs	40 608.30		8 000.00
Impôts et taxes	334 104.50		215 158.00
Charges de personnel	40 168.70		105 958.12
Charges exceptionnelles	9 000.00		11 071.38
			1 250.00
TOTAL	448 581.50	TOTAL	448 581.50

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de poursuite du partenariat technique avec les 6 PLIE de l'agglomération selon les axes présentés dans ce rapport, et les demandes de subvention pour l'année 2011 d'un montant total de 58 000 €.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 17 000 € au bénéfice de la Maison de l'Emploi de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 2 478 000 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 9 000 € au bénéfice de l'Association pour le Développement Local et d'Emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 1 408 122.31 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 306 195.95 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 6 000 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 243 982 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association pour la Gestion du PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 455 859.00 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association PLIE Espace Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 448 581.50 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS